

## L'écologiste Pierre Hurmic se pose en adversaire de la cogestion à la CUB.

Alain Juppé nouveau président de la CUB a pris ses quartiers à la CUB. La nouvelle équipe se met en place. Il n'aura pas fallu plus de deux séances de négociations pour parapher un accord de « coopération » avec la minorité socialiste. La CUB perpétue ainsi le système de cogestion, une entente entre maires qui prévaut depuis sa création en 1966. Pierre Hurmic, élu écologiste à Bordeaux, conseiller communautaire et opposant de toujours à ce « gentlemen agreement », explique pourquoi. « Sud Ouest ». L'accord de coopération a été paraphé par la minorité socialiste. Vous n'avez pas pris part au vote. Pourquoi ? Pierre Hurmic. Cet accord de cogestion est une supercherie. Dans ces termes, il ne correspond pas aux engagements pris par les socialistes avant et pendant la campagne électorale. Pour la première fois, on a eu une...

**Alain Juppé** nouveau président de la CUB a pris ses quartiers à la CUB. La nouvelle équipe se met en place. Il n'aura pas fallu plus de deux séances de négociations pour parapher un accord de « coopération » avec la minorité socialiste. La CUB perpétue ainsi le système de cogestion, une entente entre maires qui prévaut depuis sa création en 1966. **Pierre Hurmic**, élu écologiste à Bordeaux, conseiller communautaire et opposant de toujours à ce « gentlemen agreement », explique pourquoi.

**« Sud Ouest ». L'accord de coopération a été paraphé par la minorité socialiste. Vous n'avez pas pris part au vote. Pourquoi ?**

**Pierre Hurmic.** Cet accord de cogestion est une supercherie. Dans ces termes, il ne [correspond](#) pas aux engagements pris par les socialistes avant et pendant la campagne électorale. Pour la première fois, on a eu une campagne qui a porté sur des enjeux communautaires.

Pendant cette campagne, il y avait Alain Juppé avec une vision très municipale. Et celle défendue par la gauche (1), une vision d'agglomération qui correspond aux volontés du législateur qui entend passer du syndicat intercommunal à une métropole, ce qui sera le cas au 1er janvier.

**Selon vous, ces différences [ont été](#) lissées une fois l'élection passée ?**

Alain Juppé a fixé les règles du jeu et en fait un débat de [maire](#). Alain Anziani (maire de Mérignac et chef de file du PS) dit que c'est l'accord qu'il aurait proposé à Alain Juppé si la gauche avait gagné et qu'il n'y a rien de choquant. On ne demande pas aux politiques de faire des textes qui ne choquent personne. Il ne peut y avoir de meilleure définition de cogestion molle.

**Pour vous, la gauche s'est déditée ?**

Bien sûr. Qu'Alain Juppé, qui est majoritaire, fasse appliquer son [programme](#), c'est normal. Il présente son programme au lendemain de l'élection et demande aux socialistes de venir signer en bas. De cette manière, le PS est tenu par sa signature et cet engagement.

Moi, je ne suis pas hostile au compromis, je vote des projets d'Alain Juppé à la mairie. Mais là, ce n'est pas un compromis : c'est une capitulation. Au lendemain d'une défaite, on pose les

armes au pied du vainqueur en demandant où [signer](#)... Il fallait le dire pendant la campagne qu'on allait signer la cogestion ! Je connais Alain Juppé depuis quelques années, je le sais plus sensible au rapport de force qu'aux bénis oui oui.

### **Pour vous, le débat est sinon ficelé, en tout cas bien cadré pour la mandature ?**

Le débat politique doit avoir lieu sur la place publique. Cet accord en chambre, c'est la négation du débat politique. On est élu pour débattre. Un compromis, ça se construit tous les jours. Ça ne se décrète pas en début de mandature. J'y vois là un véritable déni de démocratie.

### **La cogestion ne trouvera donc jamais grâce à vos yeux ?**

Le Grand stade est emblématique de ses dégâts. Beaucoup de socialistes sont d'accord avec moi, mais ils ont voté pour. Le maire avait besoin de son stade et la gauche avait besoin de sa salle de spectacle à Floirac. La cogestion est devenue une fin en soi. C'est surtout le troc entre maire. C'était valable du temps de l'intercommunalité balbutiante, aujourd'hui on est à un milliard de budget par an avec de nouvelles compétences à [venir](#).

### **Vous estimez que l'agglomération pourrait louper la marche de la métropolisation ?**

Je ne pense pas. Alain Juppé a suffisamment de force de [persuasion](#) pour l'imposer. Il a quelques velléités métropolitaines.

### **Vous êtes plus sévères avec vos « amis » qu'avec vos adversaires...**

Qui aime bien châtie bien. Quand il s'agit d'amis, je pense aussi à ceux de mon propre parti (EELV). Je me suis beaucoup battu en [interne](#). Sans succès.

### **Vous n'êtes pas lassé d'être seul contre tous ? C'est un peu le fil rouge de votre engagement politique...**

C'est ainsi. De mon point de vue, la politique ce n'est pas le caporalisme. Je ne renoncerai pas à ma liberté. Je peux voter contre mon parti, cela ne me pose pas de [problème](#). Je préfère la conscience à la consigne

## **Alain Anziani défend le choix de la cogestion**

[Xavier Sota](#)

## **Le premier vice-président de la CUB justifie son choix après les déclarations de Pierre Hurmic.**

Xavier Sota x.sota@sudouest.fr Dans notre édition de samedi, Pierre Hurmic (EELV) tirait à boulet rouge sur l'accord de cogestion paraphé à la Communauté urbaine de Bordeaux entre la majorité d'Alain Juppé et la minorité socialiste emmenée par Alain Anziani (le maire de Mérignac). Il reprochait à ses « amis » socialistes de s'être dédités en reconduisant la cogestion mais également de trahir l'esprit de la loi métropole (effective au 1er janvier 2015). Alain Anziani, qui est le premier vice-président de la CUB, précisément chargé...

Dans notre édition de samedi, Pierre Hurmic (EELV) tirait à boulet rouge sur l'accord de cogestion paraphé à la Communauté urbaine de Bordeaux entre la [majorité](#) d'Alain Juppé et la minorité socialiste emmenée par Alain Anziani (le maire de Mérignac). Il reprochait à ses « amis » socialistes de s'être dédités en reconduisant la cogestion mais également de trahir l'esprit de la loi métropole (effective au 1er janvier 2015).

Alain Anziani, qui est le premier vice-président de la CUB, précisément chargé de cette question de métropolisation a tenu à réagir aux propos de l'élu bordelais, qui, pour mémoire était numéro trois sur la [liste](#) de Vincent Feltesse. « Pierre Hurmic tient des propos "irresponsables" au sens propre, c'est-à-dire venant de quelqu'un qui n'a pas à exercer une responsabilité confiée par sa population et qui méconnaît le sens profond de l'intercommunalité qui ne consiste pas à organiser l'affrontement entre communes, mais à dégager des solutions communes pour l'ensemble des habitants ».

### Transparents

Il rappelle, par ailleurs, que l'accord qualifié de « supercherie » par Pierre Hurmic, n'a pas été seulement paraphé par la minorité socialiste, mais par l'ensemble de la gauche : EELV, le PCF et Noël Mamère qui n'est plus encarté chez les écologistes. Pour le sénateur [maire](#) de Mérignac : « Globalement inspiré de celui de 2008 et s'inscrivant dans la ligne de l'action de Vincent Feltesse ».

Et de se montrer un peu plus vif : « S'il avait bien suivi les débats, il aurait noté que le groupe socialiste a toujours défendu la cogestion avant les [élections](#) et que nous n'avons jamais condamné la cogestion pendant la campagne. Par exemple, l'accord qu'il a signé à Bordeaux avec Vincent Feltesse n'évoquait pas la question, ce qui ne l'a pas empêché d'y souscrire. Il en est de même pour la plate-forme communautaire PS-PC-EELV. Nous sommes donc beaucoup plus transparents vis-à-vis des électeurs que lui-même. »

Et de rappeler : « Pierre Hurmic oublie que la cogestion fonctionne depuis toujours à la CUB, et qu'elle n'a jamais empêché les confrontations à la CUB comme les alternances, avant comme après son arrivée. » Dans son blog, peu après la [signature](#), il avait longuement exposé son point de vue expliquant : « La reconduite de la cogestion ne signifie pas pour autant que pendant six ans, nous surferons sur un long fleuve tranquille. »

Et de conclure : « [Évidemment](#), si en 2020, l'établissement public de coopération intercommunale cédait sa place à une nouvelle collectivité territoriale élue au suffrage universel, le débat rebondirait. »